

Formulaire d'inscription au service de transport à la demande

Mobile

Inscription valable à compter du 02/09/24 jusqu'au 02/09/25

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE :

Fiche de renseignement individuelle

Civilité* : Madame Monsieur

Date de naissance* : / /

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code Postal : **Commune*** :

Tél fixe : **E-mail*** :@.....

Tél mobile* :

Signature obligatoire*

Catégorie d'âge* : Mineur Majeur

Adhérent ou représentant légal (préciser nom/prénom)

*Champs obligatoires

En signant ce formulaire, je certifie sur l'honneur
l'exactitude des renseignements fournis et j'accepte les
conditions du règlement d'exploitation du service.

DEMANDE D'ADHÉSION

TAD EN « PORTE A PORTE » (réservé aux
+ de 75 ans, aux PMR et en personne en invalidité)

Merci de joindre à votre demande :

- Pour les personnes de + de 75 ans :

Une copie d'une pièce d'identité

Une copie d'un justificatif de domicile

- Pour les PMR ou personnes en invalidité :

Une copie d'un justificatif de domicile

Copie de la carte d'invalidité OU Justificatif
MDPH OU Certificat médical

- Précisions :

Déplacement en fauteuil roulant

Besoin d'aide pour monter et descendre du
véhicule

TAD EN « POINT A POINT » (ouvert aux
résidents principaux et secondaires de l'île)

Merci de joindre à votre demande :

- Pour les personnes de + de 18 ans :

Une copie d'un justificatif de domicile +
Attestation d'hébergement (si hébergement chez
une tierce personne)

- Pour les mineurs de + de 11 ans :

Une copie d'un justificatif de domicile

Une attestation d'hébergement

Une autorisation parentale signée (pour les
mineurs de + de 11 ans voyageant seuls)

- Pour les mineurs de - de 11 ans :

Une copie d'un justificatif de domicile

Une attestation d'hébergement

Retournez votre demande d'adhésion accompagnée des pièces justificatives à la **Communauté de
Communes de l'Île de Noirmoutier** :

- Par mail à tad@iledenoirmoutier.org
- Par voie postale au 51 rue de la Prée au Duc, 85330 Noirmoutier-en-l'Île
- En déposant votre dossier auprès du service mobilité au 37 rue de la Prée au Duc à Noirmoutier-en-l'Île

Vous recevrez une notification d'adhésion au service par mail dans les plus brefs délais et au plus tard sous 7 jours.

Extrait du règlement d'exploitation du service de transport à la demande « Mob'île » de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier

1 – DESCRIPTION DU SERVICE

Le transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier est disponible sur réservation préalable, à toute personne du territoire communautaire.

L'utilisation du TAD est limitée à 2 trajets (2 aller/retour) par jour et par adhérent.

Le service de TAD fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 12h30 et de 13h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

● TAD en « porte à porte » :

Ce service gratuit vient chercher l'utilisateur à son domicile et le transporte vers un point final. L'utilisateur doit justifier d'un motif de transport éligible. Les déplacements éligibles sont ceux pour se rendre : à des permanences ; à des rdv à caractère médicaux ne relevant d'aucune prise en charge sanitaire ou sociale ; dans des lieux pour effectuer des démarches liées à l'emploi ou à la réinsertion sociale ; dans des lieux pour participer à des activités sociales ou associatives ; dans les centres-villes des communes de l'île ; dans les établissements pour personnes âgées (EHPAD, résidence autonomie, etc.) afin de rendre visite à des proches.

Les bénéficiaires sont : les personnes de + de 75 ans domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier ; les personnes à mobilité réduite (PMR) justifiant d'une carte d'invalidité ; les personnes en incapacité temporaire de se déplacer (sous condition de certificat médical).

● TAD en « point à point » :

Ce service gratuit est accessible selon des horaires et des itinéraires définis en fonction des réservations. Il fonctionne sur réservation préalable. Une fois réservé, l'utilisateur peut emprunter ce transport à partir d'un point d'arrêt vers un autre point d'arrêt.

Les bénéficiaires sont : les personnes de + de 18 ans domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier ; les mineurs de + de 11 ans domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier avec obligation de fournir une autorisation parentale ; les mineurs de - de 11 ans domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier et obligatoirement accompagnés d'un adulte.

2 – CONDITIONS D'ADHÉSION AU SERVICE

L'accès au service de transport à la demande est soumis à une autorisation préalable.

2.1. Pour l'ensemble des services, la demande est constituée :

Du formulaire d'adhésion complété et signé, d'une copie d'un justificatif de domicile.

En fonction de l'âge, de la situation et du service souhaité, il est demandé des justificatifs différents (cf. recto).

2.2. L'adhésion est confirmée sous 7 jours après réception de la demande

L'adhésion est valable un an et le renouvellement de l'adhésion est possible dans les mêmes conditions qu'une première demande. L'adhérent est tenu d'informer la CCIN des éventuels changements de ses coordonnées.

3 – RÉSERVATION DES DÉPLACEMENTS

Les réservations du service de TAD sont assurées par le prestataire Titi Floris. Elles peuvent être prises par téléphone au 02.44.40.87.90 sur les horaires d'ouverture du standard téléphonique (09h – 12h30 / 14h00 – 17h) ; OU par internet en complétant le formulaire accessible sur le site internet de la Communauté de Communes.

La réservation peut être effectuée au plus tôt un mois avant le déplacement et au plus tard la veille avant 17h (jour ouvré).

4 – ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS

4.1. Prise en charge des passagers

L'adhérent est tenu de se présenter au point d'arrêt ou à l'adresse au moins 5 minutes avant l'heure réservée. Le conducteur ne pourra pas attendre au-delà de l'horaire défini. Le conducteur peut aider les clients à accéder au véhicule. En revanche, il n'est pas autorisé à accompagner les personnes dans les bâtiments ou à répondre à toute autre demande, quel qu'en soit le motif.

La réservation ne peut en aucun cas être modifiée en cours de trajet.

4.2. Annulation et retards des passagers

En cas d'imprévu et d'indisponibilité, l'annulation d'une réservation par les usagers se fera auprès de la centrale de réservation (par téléphone), au plus tard la veille de la réservation avant 17h00.

Un dispositif de sanction graduée similaire à celui des retards et non présentation du passager sera appliqué aux personnes qui ne procéderaient pas de façon répétée aux annulations de leurs réservations dans les délais.

5 – RÉSILIATION DE L'ADHÉSION AU SERVICE

Les usagers admis à utiliser ce service de transport à la demande acceptent le règlement intérieur (consultable sur le site internet de la Communauté de Communes). Les utilisateurs ont ainsi l'obligation de se comporter de façon courtoise envers le conducteur et les autres usagers.

Le conducteur est autorisé à refuser l'accès aux véhicules à un usager au comportement induisant manifestement un trouble à l'ordre public (ivresse, agressivité excessive, violences diverses...) ou risquant d'importuner les autres usagers.

L'adhésion peut être résiliée de plein droit à l'initiative de la CCIN pour l'un des motifs suivants :

- En cas de faute constatée ;
- En cas d'annulations répétées hors délais prévus ou de non-présentations répétées à l'heure de réservation ;
- En cas de non-respect des dispositions du règlement d'exploitation du service de transport à la demande.

6 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les données nécessaires à l'adhésion sont obligatoires pour la gestion de votre dossier.

Elles sont destinées exclusivement aux services de la CCIN.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en contactant par courrier la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier — 51 rue de la Prée au Duc — 85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ILE.

L'intégralité de règlement d'exploitation est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier : <https://www.cdc-iledenoirmoutier.com/>

Pour davantage d'informations, le service mobilité se tient à votre disposition :

- Par mail : tad@iledenoirmoutier.org
- Par téléphone : 02.51.68.97.19